

**REPONSE DE Monsieur JEAN ZUCCARELLI**

**A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Monsieur JEAN-BAPTISTE LUCCIONI**

**OBJET : « DUMANE DA FA » : REVELATEUR DU MALAISE ECONOMIQUE**

Monsieur le Conseiller à l'Assemblée de Corse,

Avec votre question, vous vous faites l'écho de la vive inquiétude qui gagne les entreprises de Corse touchées gravement par la crise et vous soulevez plusieurs problématiques auxquelles il convient d'apporter des réponses claires et concrètes.

Sur l'inquiétude des entreprises :

Je voudrais vous dire que les services de l'ADEC restent mobilisés pour accompagner les entreprises et les aider à trouver des solutions adaptées face aux problèmes qu'elles rencontrent.

A cet effet je souhaite vous citer quelques initiatives qui ont été prise et qui offrent aujourd'hui des réponses concrètes aux difficultés conjoncturelles du tissu économique.

Un dispositif de soutien aux entreprises en difficulté est actuellement applicable et est mis en œuvre en partenariat avec les chambres consulaires qui ont créé des cellules de traitement des difficultés avec le soutien financier de notre Collectivité. Ce dispositif permet d'octroyer des aides pour des entreprises en difficulté ou en pré-difficulté et de financer des plans de relance ou de restructuration.

Un fonds de prêts à taux 0 a été mis en place avec Bpifrance. Il était doté d'1,5 millions d'euros, il est aujourd'hui entièrement consommé et Votre Assemblée a acté le principe de redoter ce fonds de 500.000 euros.

Un mécanisme de prêts bonifiés co-financé par notre Collectivité a été mis en place avec la Chambre de Commerce de Haute-Corse pour les petits commerçants.

Un dispositif identique va être bientôt être mis en œuvre pour les entreprises du B.T.P. avec le soutien de la fédération du BTP 2B et la CCI de Haute-Corse.

Le Fonds régional de garantie permet aux entreprises de bénéficier d'une garantie étendue à 80% au lieu de 70% pour qu'elles puissent solliciter plus facilement des prêts auprès des banques.

Enfin plus récemment, Votre Assemblée a adopté un mécanisme d'urgence en faveur de l'emploi qui accompagne financièrement les entreprises qui souhaitent créer ou pérenniser des emplois.

Je crois pouvoir dire que si tout est toujours perfectible, on peut légitimement reconnaître que l'ADEC dispose d'une palette d'outils adaptés à la situation économique du tissu entrepreneurial.

#### Sur les moyens consacrés :

Dans votre question vous indiquez que cette inquiétude pose, je vous cite, la « question du développement et des moyens que l'on se donne ».

La C.T.C. n'a pas à rougir des efforts financiers qu'elle consacre actuellement au traitement des difficultés des entreprises. Les moyens mobilisés sont, j'ose le dire, considérables dans un contexte budgétaire très contraint, je pense que ceci ne vous aura pas échappé.

Mais comme vous partagez avec moi l'inquiétude des moyens consacrés au développement économique, je suis certain que l'examen du Budget Supplémentaire de la C.T.C. sera l'occasion d'en débattre et peut être d'abonder encore le budget de l'action économique fortement sollicité en ce moment.

#### Sur les mesures d'exonération des charges :

A la suite de la mission confiée au Préfet BORIUS, un dispositif a été soumis au Parlement tendant à instaurer une exonération de la part patronale des charges sociales du 3<sup>ème</sup> trimestre 2014 pour que les entreprises puissent faire face aux difficultés rencontrées suite à la grève de la S.N.C.M.

D'après les informations qui nous ont été fournies par les services de l'Etat, c'est près de 1.800 entreprises qui ont pu bénéficier de ce mécanisme pour un montant de 25 millions d'euros.

Nous sommes informés qu'il existe effectivement des tensions entre certaines entreprises et l'URSSAF, mais notre responsabilité a été de s'assurer que le mécanisme d'exonération soit effectivement et réellement mis en place, pour le reste la C.T.C. ne peut interférer dans les relations que les chefs d'entreprises entretiennent avec cet organisme.

#### Sur les aspects fiscaux :

Je tiens à vous rappeler qu'actuellement le mécanisme du crédit d'impôt a été prorogé et permet aux entreprises de bénéficier d'un crédit de 20% sur les investissements qu'elles réalisent.

La question s'était même posée de savoir si le crédit d'impôt engrangé avant 2012 pouvait être mobilisable par les entreprises. Le Président du Conseil Exécutif de Corse a saisi le Ministre de Budget qui lui a répondu favorablement.

Evidemment la question de la fiscalité des entreprises constitue un sujet à part entière et je pense que ce sujet pourra constituer un chantier particulier dans les discussions qui vont s'engager avec l'Etat dans le cadre de la réforme de notre Collectivité.

Car comme je le répète souvent la Collectivité unique ne peut pas être seulement un sujet institutionnel, il faudra aborder aussi la question des compétences de notre Collectivité en matière économique ainsi que les moyens fiscaux qui doivent nécessairement accompagner les stratégies qui nous arrêtons et en cela il faut saluer le travail réalisé par notre collègue Antoine ORSINI auquel l'ADEC a d'ailleurs contribué.

Pour achever mon propos je tiens enfin à souligner que je suis prêts avec les services de l'ADEC à recevoir le collectif que vous mentionnez afin d'ouvrir une discussion sur l'ensemble de ces sujets en constituant un groupe de travail avec les chambres consulaires.

Je vous remercie.